

**DÉPARTEMENT DU VAL d'OISE ::
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES**



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
HYDRAULIQUE DES VALLEES DU CROULT ET DU
PETIT ROSNE**

**TRANSPORT ET COMPOSTAGE DES BOUES DE LA
STATION DE DÉPOLLUTION DE BONNEUIL-EN-
FRANCE**

**AVENANT n°1 AU MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS DE
SERVICE
À BONS DE COMMANDE**

MARCHE N° 12-16-50

Avenant n°1 au marché public n°12-16-50, pour le transport et le compostage des boues de la station de dépollution de Bonneuil en France, reçu en sous préfecture de Sarcelles le 27 janvier 2017.

Entre :

Le SIAH, Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, dont le siège est rue de l'Eau et des Enfants à Bonneuil en France (95500), représenté par Monsieur Guy Messenger, président du SIAH, dûment autorisé à signer le présent avenant par délibération du Comité Syndical en date du 20 septembre 2017, désigné ci-après par « le SIAH »

D'une part,

Et

La société la SEDE Environnement, société par actions simplifiée (SAS) au capital de 8 158 352 Euros, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés d'Arras sous le numéro de Siren 315 732 842, ayant son siège social sis 5 rue Frédéric Degeorge à Arras (62000) représentée par Paul Hontang, Directeur Régional, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués, désigné ci-après par « le Titulaire »

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

PREAMBULE

Le SIAH et son prestataire SEDE Environnement se sont mis d'accord pour apporter aux pièces contractuelles du marché initial les précisions et compléments nécessaires uniquement pour en prolonger la durée.

EXPOSE DES MOTIVATIONS ET JUSTIFICATIONS DU PRESENT AVENANT

- Prolongation de la durée d'exploitation

Le SIAH a attribué le 12 mai 2017, selon la procédure d'appel d'offres restreint, un marché public pour la mise aux normes et l'extension de la station de dépollution de Bonneuil-en-France.

Ce marché de Conception Réalisation Exploitation Maintenance (CREM) prévoit, notamment, que le nouvel exploitant assurera l'évacuation et la valorisation des boues d'épuration 4 mois après le démarrage des prestations de la phase A (Période de préparation à l'exploitation) qui débute le 6 septembre 2017.

Ce phasage est à mettre en parallèle avec celui du marché en vigueur de transport et de compostage des boues de la station de dépollution de Bonneuil en France, qui a été attribué à la société SEDE Environnement, avec une durée des prestations du 29 novembre 2016 jusqu'au 30 septembre 2017.

Au vu des éléments exposés ci-avant, il apparaît nécessaire de prolonger la durée du marché de transport et de compostage des boues pour assurer la continuité du service public et ce, jusqu'au démarrage de l'évacuation et de la valorisation des boues dans le cadre du marché de mise aux normes et d'extension de la station de dépollution qui sont programmées au 5 janvier 2018.

À l'échéance du 30 septembre 2017, le montant maximal de la tranche ferme inscrit dans l'acte d'engagement du marché 12-16-50 ne sera pas atteint et le solde de celui-ci pourrait permettre de couvrir la durée nécessaire pour atteindre la nouvelle échéance du 05/01/2018.

Article 1 – Durée du marché

Le présent avenant s'attache donc à prolonger la durée du marché de transport et de compostage des boues du 1^{er} octobre 2017 au 5 janvier 2018 et ce, sans incidence financière.

Article 2– Autres dispositions contractuelles

Les autres dispositions contractuelles du marché demeurent inchangées.

Fait en deux exemplaires

Le 11/04/18..... (date de signature par SEDE Environnement)



Personne Responsable du Marché
Le Président du SIAH,

Guy Messenger

